



CONSIGNE OPÉRATIONNELLE N° F-2021-03 Édition 2	Date d'émission : 20 juillet 2021	
	Date d'application : 24 juillet 2021	
	Date de fin d'application : consigne permanente	Date de modification : 6 avril 2022
Objet : Directive de sécurité publiée par l'EASA relative à la désinfection des aéronefs		

INTRODUCTION

Les instructions fixées par cette consigne opérationnelle sont prises en application :

- du règlement (UE) n°2018/1139, concernant les règles communes dans le domaine de l'aviation civile,
- du règlement (UE) n°965/2012, notamment son paragraphe ARO.GEN.135(c),
- de la directive de sécurité SD 2021-04 publiée le 12 juillet 2021 par l'Agence de l'Union Européenne pour la Sécurité Aérienne relative à des mesures opérationnelles pour empêcher la propagation de l'infection Coronavirus 'SARS-CoV-2' (<https://ad.easa.europa.eu/ad/SD-2021-04>).

0. CONTEXTE DE PUBLICATION

Cette consigne opérationnelle s'inscrit dans le contexte de la pandémie de covid-19.

1. APPLICABILITE

Les instructions fixées par cette consigne opérationnelle s'appliquent à tout exploitant français titulaire d'un certificat de transporteur aérien.

2. DATE D'EFFET ET DE FIN D'APPLICATION ET REVISION

La présente consigne opérationnelle est entrée en vigueur le 24 juillet 2021.

La présente consigne opérationnelle abroge la consigne opérationnelle F-2020-01 Edition 1 du 3 juillet 2020.

La présente consigne opérationnelle est abrogée à compter du 6 avril 2022.

3. CONSIGNE OPERATIONNELLE

Pour des raisons de sécurité sanitaire, les exploitants français titulaires d'un certificat de transporteur aérien doivent mettre en œuvre les dispositions de la directive de sécurité SD 2021-04 publiée le 12 juillet 2021 par l'Agence de l'Union Européenne pour la Sécurité Aérienne relative à des mesures opérationnelles pour empêcher la propagation de l'infection Coronavirus 'SARS-CoV-2'.

Rédacteur	Andy DUFOUR	Vérificateur	Richard AMY	Approbateur	Carole LENCK
Date	06/04/2022	Date	06/04/2022	Date	06/04/2022
Signature		Signature		Signature	